

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE CONCERTATION USAGERS DE LA VAGUE À GUY

Date : Mercredi 27 août 2014

Heure : 19h

Lieu : Cégep André-Laurendeau, local 2.186

1. ACCUEIL

Ariane Cimon-Fortier accueille les 19 participants à la rencontre au local 2.186.

2. PRÉSENTATION DES DÉMARCHES D'ACCÈS FLEUVE / COMITÉ ZIP VILLE-MARIE POUR LA VAGUE

Ariane Cimon-Fortier présente ses démarches. En voici une chronologie :

2010-2011 : rencontre avec Hugo Lavictoire (KSF) et discussions avec Louis Dionne (CCKEVM) et un employé de l'arrondissement LaSalle concernant les problématiques d'érosion à la vague à Guy. Ébauche d'un projet d'aménagement pour les accès à l'eau.

2011-2012 :

- Documentation du site à divers moments dans l'année (repérage de terrain, photos, etc.)
- Dépôt d'un mémoire lors des consultations publiques *Montréal physiquement active*

2013-2014 : Développement d'un concept d'aménagement pour les accès à l'eau de la vague.

- Dépôt de deux demandes de subventions (refusées) : Programme Interaction Communautaire, Programme de financement de Tourisme Montréal ;
- Cueillette de commentaires sur le refus des demandes ;
- Présentation du projet à Mme Chantal Rouleau, responsable de l'eau au Conseil exécutif de Montréal ;
- Demande de lettres d'appui au projet refusées auprès de Mme Chantal Rouleau (eau) et Réal Ménard (grands parcs), membres du Conseil exécutif de Montréal ;
- Réalisation d'une étude sur la fréquentation de la vague, les caractéristiques des usagers et du sport nautique par un étudiant à la maîtrise en développement du tourisme de l'UQAM pour l'organisme Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie

À la lumière de ces démarches et des nombreux commentaires obtenus, deux éléments de faiblesse nous sont apparus significatifs :

- le besoin de justifier sur un plan environnemental et technique le choix du type d'aménagement retenu ;
- le besoin d'appuis solides et crédibles au projet (communauté, arrondissement, etc.)

Pour répondre à ces deux éléments, il est devenu essentiel de repartir de la base et de travailler selon une approche de concertation afin de développer un projet qui :

- respecte les besoins des usagers, des autorités ainsi que du fonctionnement écosystémique des berges ;
- dont les impacts environnementaux sont les plus faibles possibles et qui se marie le mieux à l'environnement ;
- obtienne l'appui de tous les acteurs concernés.

La rencontre de ce soir est le premier jalon de cette démarche.

3. DISCUSSION OUVERTE AVEC LES PARTICIPANTS

Dans le cadre de la discussion, plusieurs éléments de problématique ont été soulevés. Pour chacune de ces problématiques, une discussion s'en est suivie entre les participants faisant émerger un constat sensiblement accepté par la majorité des participants.

a) l'érosion des berges

La fréquentation de ce site naturel non conçu pour un usage intensif et constant induit des signes importants d'érosion, soit la problématique principale sur le site :

- perte du couvert végétal et de sol ;
- compaction du sol ;
- exposition des racines des arbres en rive ;
- déracinement d'arbres ;
- érosion qui s'étend à des nouveaux chemins informels qui s'ajoutent aux accès principaux de la vague.

Certains participants questionnent l'érosion due au passage répété des usagers vs l'érosion naturelle causée par l'eau.

CONSTAT : L'érosion des berges est un phénomène naturel qui se trouve en grande partie contrée par une berge en santé (naturalisée adéquatement). N'ayant pas d'étude à ce sujet, il est difficile de démontrer la part de l'érosion naturelle dans le phénomène actuellement observé à la vague. Cependant, l'érosion qui s'observe à partir de la piste cyclable est indéniablement causée par les passages répétés des usagers pour accéder à la vague et tous les participants en conviennent. Une structure solide et durable permettant de concentrer les accès à l'eau à une ou deux entrées et sorties officielles avec végétalisation des berges pour enrayer les autres accès informels s'avèrent la solution proposée et généralement acceptée par les participants. Par contre, l'allure générale de ces aménagements (matériaux, look, structure en pente ou escalier) n'a pas fait l'objet de discussion puisque nous sommes trop tôt dans le processus pour statuer sur ce sujet.

Certains usagers mentionnent aussi les impacts des jetboat. Ces derniers passent à grande vitesse et s'arrêtent à 30 pieds de la vague afin que leurs passagers puissent admirer les prouesses des usagers. Les jetboat créent des vagues qui viennent accélérer très possiblement l'érosion des berges.

CONSTAT : L'entreprise qui opère les jetboat devra être rencontrée et sensibilisée à la problématique et possiblement même, intégrée aux activités futures de concertation.

Certains participants mentionnent que ce n'est pas tous les usagers qui sont consciencieux de l'environnement de la vague : éthique de présence sur la vague, ligne d'attente, accès par d'autres chemins que ceux officiels, déchets sur place, etc.

CONSTAT : Il sera nécessaire de prévoir des outils de sensibilisation afin de communiquer à la communauté d'usagers les règles élémentaires comportementales sur le site. Les participants à la rencontre sont également appelés à devenir des figures importantes dans une future campagne de sensibilisation auprès des usagers. Une consultation publique pourrait être envisagée afin que les citoyens et usagers adoptent et s'approprient davantage le projet.

b) Fréquentation croissante du site

De nombreux participants trouvent que la vague est déjà très achalandée et craignent que des aménagements ne viennent augmenter encore cet achalandage.

CONSTAT : Il est impossible de contenir le niveau d'achalandage et encore moins de revenir à une fréquentation moindre qui prévalait il y a quelques années. La réduction de l'achalandage n'est pas non plus une solution durable pour régler l'érosion du site. De son côté, KSF fait des efforts pour ne pas surcharger la vague avec ses activités. Les gens qui s'intéressent un tant soit peu au surf apprennent vite quels sont les spots de surf à Montréal. Certains y viennent occasionnellement, d'autres les adoptent de manière plus récurrente. Les vagues de Montréal sont victimes de leur succès et l'accroissement de l'achalandage ne peut donc pas être évité. Par contre, cette croissance démontre deux choses :

- l'engouement croissant pour un sport nautique (qui n'est pas présentement considéré prioritaire par les instances municipales et gouvernementales) ;
- le besoin de protéger les berges par un aménagement qui concentre les accès afin de contrer l'étalement de l'érosion à d'autres sections de la berge ;

Les cyclistes sont également mentionnés : ils arrêtent n'importe où et brusquement devant la vague ce qui crée un attroupement et des embouteillages.

CONSTAT : Ce point, à peine abordé, mériterait d'être étoffé lors d'une prochaine occasion. Vélo Québec pourrait être un partenaire nécessaire dans la démarche de concertation afin de trouver une solution à ce problème.

c) le voisinage

Hugo Lavictoire (KSF) explique qu'il reçoit régulièrement des plaintes de résidents du boulevard LaSalle via l'arrondissement : déchets, stationnement, changement de vêtement des usagers, etc.

CONSTAT : les résidents devraient être informés des démarches de concertation et du projet d'aménagement et de protection des berges. Un représentant pourrait possiblement se joindre à la table de concertation.

d) les aménagements afin de protéger les berges et les usagers

La diffusion d'un article de Microculture cet été a fait beaucoup réagir les usagers sur les réseaux sociaux. Estrades, sentiers macadamisés, *placemaking* (rénovation thématique entière d'une zone), sont des termes qui laissent présager le pire aux usagers.

Les participants aiment et adoptent la vague pour le côté zen et la nature du parc riverain et de la berge. Ils ne voient pas d'un bon œil l'idée d'aménager quelques aspects que ce soit de la berge qui modifierait l'aspect naturel du site. Ils craignent aussi la « Disneylandisation » du site : aménagement imposants et artificiels, quais, estrades pour les visiteurs, etc. qui rendrait le site inintéressant à fréquenter à leurs yeux. Ils conçoivent toutefois que la problématique d'érosion nécessite un minimum d'intervention pour contrôler le phénomène. Certains craignent également qu'avec un investissement significatif d'argent dans des aménagements, l'arrondissement ou une entreprise privée en contrôle l'entrée et réclame des droits d'accès aux usagers.

Une participante a fait remarquer en fin de rencontre que le terme aménagement peut faire peur ou susciter des impressions négatives. Elle suggère d'utiliser plutôt le terme protection des berges pour parler du projet.

CONSTAT : Le site doit demeurer accessible au public (l'une des raisons principales de l'implication d'Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie) et favoriser la pratique libre. Les aménagements qui seront proposés devront s'harmoniser avec le site (ne pas dénaturer le site). La terminologie présentée dans le cadre du projet pourrait également être revue afin de refléter davantage la réalité du projet.

e) l'arrondissement

À l'heure actuelle, nous savons très peu des intentions de l'arrondissement LaSalle concernant le site de la vague à Guy, surtout depuis qu'est survenu le décès d'une surfeuse à l'été 2013.

Un reportage sensationnaliste sur les « dangers de la vague à Guy », paru dans le journal 24h cet été, a également contribué à rediriger les projecteurs sur ce site. Les journalistes y mentionnent que suite au drame de 2013, les élus de l'arrondissement ont mandaté la direction des sports et loisirs d'analyser la situation de la vague à Guy et sa fréquentation. Toujours selon l'article, l'arrondissement prévoit présenter un plan de match cet automne en vue d'adopter une stratégie à appliquer à l'été 2015. Cependant, la décision finale reviendrait à la Ville centre, le parc riverain étant un grand parc de Montréal. Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie tente actuellement :

- d'obtenir plus d'information sur ce « plan de match » et les intentions de l'arrondissement auprès de la division des sports et des loisirs ;
- d'obtenir une rencontre avec la mairesse, Mme Manon Barbe, afin de l'informer des problématiques de la vague à Guy et d'inviter l'arrondissement à participer à une table de concertation officielle visant à proposer une solution crédible et appuyée par les acteurs concernés par le site.

Une participante mentionne que la seule raison qui la motive à adhérer à un éventuel projet « d'aménagement » est le processus de concertation et de collaboration qu'elle considère essentiel entre l'arrondissement et les usagers afin d'éviter l'imposition d'une solution unilatérale.

CONSTAT : Les participants apprécient la démarche de concertation amorcée par Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie et souhaitent être partie prenante des décisions et projets pour le site. Ils sont les premiers concernés et veulent que leurs commentaires et leur expérience du site soient considérés. Ils veulent donc être impliqués dès maintenant et non pas être placés devant le fait accompli d'un projet qui n'aurait pas tenu compte de leurs besoins. L'arrondissement LaSalle ET les usagers de la vague à Guy sont des acteurs incontournables qui doivent collaborer pour trouver ensemble une solution qui permettra de protéger les berges, de sécuriser le site et de continuer à offrir un libre accès à la vague.

f) les besoins connexes

Certains participants expliquent d'autres irritants sur le site, tels que le manque de poubelles pour y disposer des déchets sur le site et éviter qu'ils ne se retrouvent dans le parc, en berge ou encore, dans l'eau.

Ariane Cimon-Fortier explique que le projet initial comportait deux phases :

- phase 1 : aménagement des accès à la vague, soit concentrer les entrées et sorties de l'eau en deux points précis avec végétalisation des espaces adjacents et des multiples sentiers informels ;
- phase 2 : infrastructures d'accueil, soit des poubelles en plus grand nombre, l'accessibilité à l'empiètement du boulot. LaSalle dans le parc, actuellement fermé, à titre de stationnement et un petit pavillon incluant toilettes et cabines pour se changer à l'abri des regards et des résidents.

Les mots d'ordre pour ces « infrastructures d'accueil » selon Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie devraient être « sobriété » et « intégration harmonieuse avec l'environnement » (ex. : on oublie le look des toilettes chimiques portatives des chantiers de construction).

CONSTAT : En autant que ces infrastructures ne soient pas localisées à côté de la vague, mais plutôt à proximité du « stationnement municipal », les participants voient d'un bon œil ces services qui faciliteraient leur quotidien et leur permettraient de garder le site plus propre et accueillant.

4. TABLE DE CONCERTATION SUR LA VAGUE À GUY

À la lumière des démarches du point 2 et des échanges du point 3, Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie veut mettre en place une table de concertation officielle dont le mandat serait d'évaluer et de concevoir un projet d'aménagement qui permettrait de protéger les berges, de concentrer les accès à la vague, d'éliminer l'érosion aux zones adjacentes aux accès principaux, de sécuriser le site et de continuer à offrir un accès libre au site.

Les participants pressentis pour participer à cette table sont :

- les autorités municipales : arrondissement LaSalle, Grands Parcs de Montréal ;
- les ministères : MDDELCC, MFFP, MPO ;
- la société civile : deux représentants d'usagers (surf, kayak), représentant des résidents, Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, Héritage Laurentien ;
- les acteurs du récréotourisme : KSF, Pôle des Rapides, Vélo Québec ;
- les experts : hydrogéomorphologie, végétalisation et stabilisation de berges, infrastructures et/ou paysagement (pour les types de matériaux à privilégier, etc.).

Les travaux de cette table de concertation débuteraient au cours de l'automne, dès que tous les appuis auront été obtenus et la majorité des sièges comblés.

Ariane Cimon-Fortier amorce déjà le recrutement pour les différents sièges de la table. La table pourrait amorcer les travaux dès que les principales parties prenantes acceptent d'y participer. Les autres représentants pourraient se joindre de manière ponctuelle et en fonction des thématiques abordées lors des rencontres (ex. experts, ministères, etc.). Deux représentants (surf et kayak) seront invités à participer à cette table, mais le mécanisme qui permettra d'identifier ces personnes n'a pas encore été identifié.

Au moment actuel, deux besoins ont été partagés avec les participants :

- fournir des références de professionnels susceptibles de s'impliquer en tant qu'experts pour cette table ;
- signer une lettre d'appui à la mise en place de la table de concertation ;

Tous les groupes présents ont mentionné leur intention de signer une lettre d'appui. Les participants individuels sont également intéressés à signer une telle lettre.

5. QUESTIONS ET SUIVI

Ariane Cimon-Fortier se charge de produire un compte-rendu qu'elle rendra public via le site d'Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie avec une annonce sur les réseaux sociaux. Un site Web sur la vague et la table de concertation pourrait être mis en ligne prochainement à titre d'outil officiel de communication. Ces démarches seront communiquées sur les réseaux sociaux.